

# Compte-rendu du Conseil Municipal

## Du 25 mars 2013

L'an deux mil treize, le 25 mars, à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 mars 2013, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Martine VINCENOT Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 14    présents : 10    votants : 13 (3 procurations)**

Présents : Martine VINCENOT, Alain BASS, Lydia ADAM, Marc VIDORET, Bruno PEYRIN, Jeannine GIRES, Françoise DROUET, Martine CHAKER, Laurent CHALAVON, Ludovic VIOLLET,

Absents : Georges LAJARIGE,

Excusés : Raphaël LIAUZU, Valérie CHAZALET, Jean Jacques BRUSCHINI,

Secrétaire : Alain BASS

### SEANCE OUVERTE A 20h35

Le procès verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

## **1 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2012 DE LA COMMUNE**

Le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de l'exercice 2012 du budget principal communal.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le comptable.

**Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire et après en avoir délibéré, à 11 voix pour et 1 abstention (L. CHALAVON) DECIDE :**

- d'approuver le Compte Administratif et le compte de gestion 2012 "COMMUNE" dont les résultats sont les **suivants**:

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses réalisées .....	704 302.62 €	dépenses réalisées ...	427 754.07 €
Recettes réalisées .....	819 200.59 €	recettes réalisées ...	400 236.68 €
Excédent de clôture .....	114 897.97 €	Déficit de clôture .....	- 27 517.39 €
Reports de l'exercice 2011	50 000 €	report exercice 2011	254 709.53 €

**RESULTATS DE CLOTURE 164 897.97€**

**227 192.14€**

## **2 AFFECTATION DES RÉSULTATS**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2012 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 164 897.97 € doit en affecter les résultats.

Résultat de l'exercice à affecter..... = 164 897.97 €

AFFECTATION :

- Report en recette de fonctionnement R 002 ..... = 50 000.00 €

- Affectation en réserves R 1068 en investissement = 114 897.97 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus

### **3 APPROBATION DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2013 DE LA COMMUNE**

Le Maire rappelle qu'un budget communal permet d'assurer les services et les équipements nécessaires à la population. Or, notre population continue de croître au rythme de 2,5% par an, et nous venons de passer le seuil des 1500 habitants (population communale totale = 1510). Les besoins restent donc importants.

**Le maire rappelle que la situation financière de la commune est bonne. Ainsi, la clôture des comptes 2012 a permis de dégager un excédent de clôture de 164 897.97 € en fonctt, et 227 192.14 € en Investt.**

Ce **résultat** est lié :

- d'une part aux marges de manœuvre dégagées suite à notre entrée dans l'agglomération en 2010 (maintien des recettes économie et retour des excédents d'assainissement et du GIC), et d'autre part à la gestion rigoureuse, sous le pilotage du maire et de l'adjointe aux finances Lydia Adam, avec l'appui de Alain Bass pour les travaux et de l'ensemble du conseil.

**Le maire tient à remercier chacun de son implication dans cette 5ème année de mandat**, et en particulier les adjoints qui tous portent forts leurs délégations.

**Elle remercie aussi les agents de la commune** qui s'impliquent chacun à leur niveau, et en particulier Nathalie Robin, secrétaire de mairie très sollicitée.

**Nos recettes sont stables en 2013**, voire en légère progression, et maintenues avec l'adhésion à la Communauté d'Agglomération.

**La réforme fiscale intervenue** en 2011 produit ses pleins effets depuis 2012, sans changement notable sur le niveau global des ressources communales. A noter toutefois la mise en place d'un reversement de solidarité nationale, FPIC, auquel notre secteur est contributeur, réparti entre communes et agglomération. La part de la commune s'élève à ce titre en 2013 à **2200 €**

**Notre endettement reste mesuré**, (630€/hb = proche de la moyenne nationale 587 et régionale 646), et a diminué suite au transfert des emprunts assainissement à l'agglomération (écriture passée fin 2012). La commune garde donc de bons moyens d'action.

**Après les gros investissements de 2011, en particulier sur l'école, 2012 a été une année de transition, et de finalisation des projets à venir, en particulier dans le secteur de la voirie.**

**Les actions envisagées pour 2013**, dans ce contexte, **pourront l'être sans augmentation de la fiscalité, et sans nouvel emprunt**, tout en répondant présent simultanément sur **trois axes de travail majeurs** pour notre commune :

> **En fonctionnement :**

- **assurer les services aux divers publics** : accueil, action sociale, écoles, vie associative

> **En investissement :**

- des aménagements de voirie liés à la sécurité
- sur les bâtiments, des travaux d'accessibilité ( accès église) et de maintenance ( façade maison des associations, insonorisation cantine, ...)

Le maire présente les grandes masses du budget primitif 2013 communal et rappelle qu'il s'équilibre comme suit :

**La section de fonctionnement** s'équilibre en dépenses et recettes à **757 350 €**

**La section d'investissement** s'équilibre en dépenses et recettes à **656 710 €**

Elle précise que ce budget reste ambitieux au niveau des investissements, et permet néanmoins de conserver des marges de manoeuvre pour les années suivantes.

**Ainsi en fonctionnement**, on retiendra :

- la maîtrise des dépenses de fonctionnement courantes, à toujours surveiller
- Le maintien global des moyens mobilisés pour l'action sociale, y compris RAM et centre aéré partagés avec Montmeyran
- l'offre culturelle communale soutenue avec l'action de la médiathèque, la fête de la musique et les actions partagées avec l'agglo.
- le maintien du soutien aux écoles
- l'appui à la vie associative avec les subventions aux associations en fonction de leurs projets, avec un effort particulier pour les jeunes, vers les associations qui leur proposent des activités (subvention de 20€ jeune inscrit)
- le renfort du secrétariat, avec création d'un ½ poste rédacteur, qui devra permettre un temps d'ouverture au public plus important, et un site plus performant.

**En investissement**, on retiendra :

- le programme annuel de voirie porté à 238 550 € pour les travaux courants, et divers voies (départ route d'Ourches, et secteur boulangerie-route de Montoisson, et liaisons piétonnes)
- Le programme annuel des bâtiments communaux porté 102 400 € avec l'accès handicapé à l'église, la façade de la maison des associations, l'insonorisation cantine, et divers.
- et toujours une enveloppe pour futurs projets disponible de l'ordre de 34 401 €, qui contribuera à répondre aux imprévus

Lydia ADAM, adjointe aux finances, présente plus précisément le cadre du budget proposé, en accord avec la commission des finances.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'approuver le Budget prévisionnel 2013 comme présenté ci-dessus

#### **4 DURÉE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS**

Le maire explique que la commune n'est pas soumise à l'obligation d'amortissement de ses immobilisations, sauf dans certains cas précis. Il convient de décider des durées d'amortissement pour chacun de ces cas.

Le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

Les frais relatifs aux documents d'urbanisme	10 ans
Les frais d'études et des frais d'insertion	5 ans
Subventions d'équipement	
• pour les biens mobiliers, du matériel ou des études	5 ans
• pour les bâtiments ou les installations (par assimilation les subventions finançant des routes et des terrains entrent dans cette catégorie)	15 ans

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'approuver les durées d'amortissement comme ci-dessus.

## 5 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté le Budget Primitif 2013 en équilibre, en prévoyant en **recettes fiscales un montant global de 387 000€**

Cela implique le maintien des taux d'imposition 2012. Elle rappelle également que la taxe professionnelle a disparu en 2010, et est remplacée, pour notre commune par l'AC- Attribution de Compensation de l'agglomération.

*Pour information si les taux ne sont pas changés, voici les produits attendus compte-tenu des bases prévisionnelles 2013 :*

TH	2 189 000 x 8.50 % = 186 065.00 €
TFB	1 317 000 x 12.50 % = 164 625.00 €
TFNB	107 400 x 33.98 % = 36 495.00 €

-----  
387 185.00 euros (376 351 € en 2012)

Le Maire informe qu'il y a lieu de procéder au vote des taux de ces 3 taxes locales pour 2013.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

De reconduire en 2013 les taux d'imposition 2012 sans modification et donc

- De fixer les taux suivants pour l'année 2013.

Taxe d'habitation	8,50 %
Taxe sur le foncier bâti	12,50 %
Taxe sur le foncier non bâti	33,98 %

- De charger le Maire de notifier les nouveaux taux aux services compétents.

## 6 PROGRAMME DES TRAVAUX 2013 (BÂTIMENTS ET VOIRIE)

Le Maire présente les prévisions de travaux, établis en accord avec l'adjoint aux travaux et le bureau, sont les suivants, avec chiffres indicatifs prévisionnels :

<b>PROGRAMME 2013 BATIMENTS COMMUNAUX</b>		Coût prévisionnel TTC
<b>21- bâtiments communaux</b>		
EGLISE	accès handicapé église	25 000
SALLE DES FETES		
	sono sdf an1	4 000
	Salle des fêtes - reprise évier bar sdf: 1000 ;	1 000
MAISON DES ASSOCIATIONS		
	normes électriques 2650 et tableau électrique 1250 Maison associations + plan évacuation 400	4 300
	maison association FACADE+volets	38 500
FOOT	suite vestiaire foot	3 000
DIVERS	<b>réparations divers bâtiments et abords</b>	26 600
	(peintures, grillages, entrée cure, bureau et volets mairie, caveau Souvenir Français...)	
<b>TOTAL</b>		<b>102 400</b>

<b>PROGRAMME 2013 Voirie et réseaux divers</b>		Coût prévisionnel TTC
20-voirie		
réseaux		
	<i>signalétique des voies / adressage</i>	15 000
	marquages routier divers	3 500
	signalisation GS	2 000
	panneaux affichage U EXPRESS	1 300
AMENAGEMENTS VOIRIES et réseaux divers		
	rue des écoles	23 000

	Branchement forains Bourbousson	4 000
	rue des Pêcheurs - 1ère tranche	20 000
	<i>Route d'Alex- Rbt Cne Montoisson</i>	3 000
SECURITE		
	ralentisseurs sur RD entrées de village Route de Montoisson	7 500
	rampe accès piéton stade	30 000
	départ route de Ourches CR28	75 000
	accès piéton stade- Brus	6 000
	dépose minute secteur Boulangerie, y compris enfouissement et dépose réseaux Fce Télécom et Elec Rurale	16 500
DIVERS ESPACES PUBLICS		
	<i>bancs+barrières bourbousson</i>	4 050
	grilles tunnels ex terrain BRET	1 200
	cadres pour containers poubelles	2 000
ECLAIRAGE PUBLIC		
	pose horloges pour arrêt nocturne	5 000
	éclairage sortie village Route de Montoisson	16 000
DIVERS		
	<i>études préalables</i>	3 500
	<b>TOTAL</b>	<b>238 550</b>

Laurent Chalavon souligne que la route qui lui semble la plus dangereuse est celle de Montoisson, en particulier sur la portion boulangerie/ Uexpress, et à privilégier sur la rue des pêcheurs. Le maire confirme que l'enjeu sécurité sur la route de Montoisson est bien pris en compte et étudié depuis plusieurs années avec la commission travaux. Il est prévu à ce budget de réaliser un aménagement avec dépose au droit de la boulangerie, et cheminement piéton matérialisé. La rue des pêcheurs a aussi été identifiée comme stratégique pour assurer la desserte du quartier Pêcheurs et Boudras dans de bonnes conditions de sécurité. Les riverains ont été rencontrés et sont favorables au projet. Sa réalisation est reportée à 2014 afin de pouvoir y intégrer l'enfouissement des lignes EDF et Telecom.

Alain BASS précise que le quartier Boudras sera urbanisé et qu'il faut anticiper pour la voirie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'approuver les programmes 2013 de travaux voirie-espaces publics et bâtiments ci-dessus
- De donner délégation au maire pour signer tous documents, consultations et marchés utiles à leur réalisation dans le cadre de MAPA (marché à procédure adaptée).

**7 TARIFS FOURNITURE DE CD**

Le Maire explique que la commune a de plus en plus de demande pour la fourniture de documents du PLU (règlement et plans) gravés sur CD.

Elle propose de demander, comme la loi y autorise la commune, de fixer un tarif pour la fourniture de ces CD.

Elle propose 5 € pour la fourniture et le gravage du CD et 5 € pour les frais d'envoi.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 3 voix contre (L. Viollet, V. Chazalet, J. Gires), DECIDE :**

- d'approuver le tarif de 5 € le gravage de CD et 5 € de frais d'envoi.

## **8 MISE EN PLACE TARIF ASMAT À LA MÉDIATHÈQUE**

Le Maire explique que les assistantes maternelles d'Upie ont fait la demande de pouvoir avoir un régime particulier à la médiathèque, compte-tenu de leur métier, qui leur permette d'amener les enfants qu'elles gardent pour emprunter des livres, car ces enfants n'ont pas tous d'abonnements. Afin de répondre à cette demande, il est proposé la création d'une carte spéciale ASMAT gratuite, qui leur donnerait la possibilité d'emprunter 9 livres + 3 magazines + 3 CD audios pour 3 semaines.

Il est proposé que la carte soit créée au nom de l'ASMAT, que les livres restent chez elle et soient sous sa responsabilité.

Il est précisé qu'elle ne pourra emprunter avec cette carte que des documents enfants.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'approuver cette nouvelle catégorie de lecteur aux conditions énumérées ci-dessus.

## **9 CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR AU SECRÉTARIAT**

Le Maire explique que la population de la commune ne cesse d'augmenter, et corrélativement la charge de travail incombant au secrétariat. L'optimisation des moyens humains existants a atteint ses limites, et il convient de sécuriser le fonctionnement.

Le secrétariat n'est composé à l'heure actuelle que 1,75 etp, soit une secrétaire à temps complet et un agent d'accueil à 26h/semaine.

Elle propose le recrutement d'un agent à mi-temps pour prendre en charge un certain nombre de tâches, en soutien à la secrétaire de mairie, et assurer la continuité du service dans les périodes d'absence. Le crédit nécessaire est inscrit au budget.

Pour cela il convient d'effectuer la création d'un poste de rédacteur à temps non complet, soit 17h/semaine, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Jeanie GIRES acte de cette nécessité. Elle demande que soit aussi étudiée la possibilité de rémunérer un 2<sup>ème</sup> jour de pré-rentree pour les ATSEM. Le Maire précise que cela n'a pas été prévu au budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

-d'approuver la création d'un poste de rédacteur à temps non complet, à mi-temps, soit 17h/semaine, et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

- d'autoriser le maire à engager la procédure de recrutement correspondante.

## 10 PROCÉDURE DE CLASSEMENT ET DÉCLASSEMENT DE VOIRIE

Le Maire indique que le tableau de classement des voiries de la commune est aujourd'hui obsolète, et ne comporte pas toutes les longueurs de voies communales à entretenir, ce qui pénalise la commune dans le calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement) octroyée par l'état.

En accord avec le 1<sup>er</sup> adjoint A Bass, en charge des travaux, et la commission des finances, le maire propose d'engager la procédure de révision du tableau de voiries, entraînant classement et déclassement. Cela implique l'élaboration par un géomètre d'un dossier identifiant toutes les voies communales, et précisant les nouvelles classifications proposées, à soumettre à enquête publique avant arrêté communal de classement.

Elle propose donc de confier la mission d'élaboration du dossier à un géomètre, qui devra travailler en lien avec la commission urbanisme, afin de proposer un projet de classement à un prochain conseil.

Alain BASS précise qu'il n'est pas exclu de déclasser des voies peu utilisées ou ne concernant que un ou deux riverains. D'autres, initialement classées chemin rural, sont aujourd'hui très utilisées suite au développement de l'urbanisation et donc à classer en voies communales.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- d'approuver le lancement de la démarche de révision du classement des voiries communales, pouvant entraîner classement et déclassement;
- de donner délégation au maire pour désigner un géomètre et faire procéder au projet de classement- déclassement à soumettre au conseil.

## 11 CENTRE AÉRÉ 2013

Le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé en 2012 la signature d'une convention de coopération avec Montmeyran pour leur centre aéré. Cela a permis à notre commune de bénéficier de 10 places sur 20 jours, durant le mois de juillet au même tarif que les Montmeyranais. En contre partie la commune d'Upie a versé une participation financière de 5000 euros.

L. Adam, adjointe au social a confirmé que cette action a rencontré un vif succès, avec l'inscription de 15 familles soit 24 enfants sur un total final de 208 jours. Globalement le taux de remplissage a été de plus de 90%.

Elle propose donc, de renouveler cette convention (ci-jointe) pour l'été 2013 aux mêmes conditions qu'en 2012, en sachant que les inscriptions seront à la charge des services de la commune d'Upie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix pour et 1 abstention (M. Vidoret), DECIDE :**

- **d'approuver le renouvellement de l'action « centre aéré »** en partenariat avec Montmeyran dans les mêmes conditions qu'en 2012, soit 10 places pour Upie sur les 4 semaines de juillet, soit 200 jours-enfant accueilli, moyennant une participation financière forfaitaire de la commune de Upie de 5000 euros.



- D'autoriser le maire à signer la convention correspondante à intervenir avec la commune de Montmeyran (ci-jointe) pour l'été 2013
- d'étudier dès septembre la possibilité de renouvellement pour 2014.

## 12 REPRÉSENTATION DANS LA GRANDE AGGLO

Le Maire rappelle que le préfet doit prendre son arrêté constitutif de la future communauté d'agglomération avant fin mai. La répartition des 110 sièges au sein du futur conseil communautaire, qui doit être liée au poids de population de chaque commune, sera proposée soit sur la base d'une répartition faisant l'objet d'un « accord local », soit, à défaut, sur la base du calcul légal théorique, amendé par le législateur en décembre 2012.

Elle rappelle que les réflexions préparatoires à cet élargissement avait permis de proposer fin 2012 une répartition susceptible d'entraîner « accord local » ; les maires des communes concernées sont d'accord pour maintenir leur proposition.

Dans ce cadre, 3 communes renoncent à 1 ou 2 sièges ( 1 Bourg les Vce, 1 Valence, 2 Romans), ce qui permettrait de donner un siège supplémentaire à quelques communes de taille moyenne périurbaines ( Beaumont les Vce, Montélier, St Marcel, Chateauneuf /I.).

### La répartition ainsi proposée serait la suivante :

- Communes de 0 à 3 500 hb : 1 délégué titulaire + 1 suppléant
- Communes de 3 501 à 5 000hb : 2 délégué(e)s (= *Beaumont les vce, Chateauneuf/ I., Chatuzange, Etoile, Montélier*)
- Communes de 5 001 à 9 000hb : 3 délégué(e)s (= *Chabeuil, ST Marcel*)
- Communes de 9 001 à 15 000hb : 4 délégué(e)s (= *Bourg de Péage, Portes les Vce*)
- Commune de Romans : 13 délégué(e)s
- Commune de Valence : 27 délégué(e)s

Laurent CHALAVON et Ludovic VIOLLET ont le sentiment que leur avis n'a pas d'importance car le Préfet décide tout seul au final. Le maire tient à rappeler que le Préfet ne fait qu'appliquer la loi et les processus qui en découlent, et que le sujet mis aux voix aujourd'hui est proposé par des élus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 6 voix pour et 7 abstentions (L. Adam, F. Drouet, L. Chalavon, L. Viollet, J. Gires, JJ. Bruschini, M. Vidoret), DECIDE :**

- d'approuver la répartition des sièges proposée ci-dessus au titre d'accord local pour le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Valence-Romans Sud Rhône Alpes.

## 13 DIA PARCELLES AB 20 ET ZK 107 – MME DESCOMBES

Le Maire rappelle que, par délibération du 6 novembre 2012, le conseil souhaitait acquérir par négociation ou préemption le jardin de Mme Descombes, parcelle AB20, classé en emplacement réservé au PLU.

Il s'avère que Mme Descombes a signé un compromis de vente pour l'ensemble de sa propriété, selon DIA reçue le 14 février 2013.

La préemption ne peut porter que sur la totalité du bien vendu, à savoir maison + jardin, cédé pour une valeur de 198 000€

La commune n'ayant pas l'usage de la maison, le maire, en accord avec l'adjoint à l'urbanisme, propose au conseil de renoncer à la préemption de ce tènement, et de renvoyer à une négociation à venir avec le futur acquéreur l'achat d'une partie de la parcelle en jardin AB20.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles AB20 et ZK107, dans le cadre de la DIA Descombes / Buchaillet-Mastrototaro.
- De missionner le maire pour une négociation à venir avec le futur acquéreur pour l'achat d'une partie de la parcelle en jardin AB20

## **14 AUTORISATION DE PASSAGE DE CANALISATIONS PARCELLE AC 82 – M. Mme BRUSCHINI**

Le Maire indique que M. JJ Bruschini demande son raccordement au réseau d'assainissement. Toutefois le tracé de la canalisation privée à construire traverse la parcelle communale AC82. Ce tracé peut être autorisé, sous réserve que le demandeur crée bien un regard à chaque changement de direction, et que la conduite longe la limite de parcelle côté voirie existante rue de Barthalène.

La procuration de M. BRUSCHINI n'est pas utilisée pour ce vote.

Le Maire propose d'autoriser ce passage.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :**

- D'autoriser le passage de canalisation d'assainissement sur la parcelle communale AC82 au bénéfice de M. et Mme JJ Bruschini, aux fins de raccordement de leur maison implantée sur son tènement, parcelles AC283, 285 et 93 sur le réseau public, dans les conditions proposées ci-dessus et sans participation financière, les travaux étant à charge de Mr et Mme Bruschini
- Autoriser le maire à signer la convention de servitude de passage correspondante.

## **15 QUESTIONS DIVERSES**

- **Aménagement du temps scolaire :**

Le sujet a été abordé en conseil d'école élémentaire et enseignants comme parents ont dit leur satisfaction du report de la mise en œuvre en 2014.

Une réunion d'information des parents d'élèves aura lieu le 16 avril à 18h30 à la salle des fêtes ainsi qu'un atelier le 4 juin pour commencer la réflexion. L'objectif est de caler le dispositif avant la fin novembre, pour une prise en compte dans le budget 2014.

- **Souvenir français :**

Le maire annonce le lancement de la réalisation d'un site « souvenir français » au cimetière d'Upie pour les upiens morts pour la France dont la tombe n'est plus entretenue. Les responsables des associations d'anciens combattants y seront associés.

- **SPANC :**

Le Maire rappelle que les contrôles des installations date de plus de 4 ans et que nous sommes donc dans l'obligation de retourner visiter les « points noirs ». Le service du SPANC prendra prochainement contact avec la dizaine de propriétaires concernés pour faire le point.

- **Centrale photovoltaïque des 3 fonds**

Le permis de construire continue à être instruit par le Préfet, même si le dossier n'a pas été retenu lors de l'appel à candidature 2012, et qu'il fera l'objet d'une enquête publique début avril sur la commune.

- **Panier d'œufs :**

M. VALLA a fait un courrier à la commune pour expliquer la situation, et confirmer qu'il a toujours veillé à fournir de la qualité bio, même quand il a subi en 2010 un défaut d'offre locale. Le maire regrette les pratiques des centrales d'achat envers leurs fournisseurs, qui les étranglent souvent au point de les pousser à « gaucher la raie », et espère que les emplois liés à cette activité ne seront pas menacés.

- **Restaurant « Le jardin aux oiseaux » :**

Le fond de commerce est vendu pour une réouverture début mai. Les repreneurs souhaitent relouer la licence IV de la commune, aux mêmes conditions que Mme Laurier. La décision sera à prendre au prochain conseil.

- **Dates à retenir**

3 avril - salon des emplois d'été au centre culturel de Chabeuil

11 avril - café patrimoine sur le thème des écoles à 18h30 à la maison des associations

21 avril - visite commentée de l'église d'Upie à 14h30- service pays d'art et d'histoire- payante

11 juillet - visite nocturne d'Upie avec restitution par des comédiens des anecdotes recueillies lors du café patrimoine

22 avril- conseil municipal public à 18h30

Le maire remercie la secrétaire de mairie pour le travail effectué, ainsi que les élus pour leur participation.

**SEANCE LEVEE A 23h55.**

Le Secrétaire,

Le Maire,

Alain BASS

Martine VINCENOT